

Financer son permis via le CPF

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la formation au permis de conduire de la catégorie B est éligible au CPF.

Qu'est ce que le Compte Personnel de Formation?

Le CPF est le nouveau droit à la formation professionnelle, qui remplace le DIF (droit individuel à la formation) depuis le 1er janvier 2015. Il est accessible aux demandeurs d'emploi, apprentis de plus de 15 ans, salariés sous contrat CDD, CDI, intérimaires, à temps complet, partiel, saisonniers, intermittents du spectacle, travailleurs indépendant. Le CPF permet de suivre, à son initiative, une action de formation. Il accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

Les démarches pour utiliser les droits du CPF

(Attention le titulaire du CPF ne peut pas utiliser ses droits pour financer son permis B suite à une annulation ou invalidation).

1. Créer son compte sur le site [moncompteformation](https://moncompteformation.fr). La démarche est facile et accessible à tous. Dès que votre compte sera créé le montant de vos droits CPF apparaît automatiquement (en euros). A noter que jusqu'à la fin de l'année 2020, il est autorisé de rajouter ses heures de DIF non utilisées à son compte CPF. Pour cela il faut pouvoir être en possession de son attestation DIF (sur le site vous trouverez les explications nécessaires pour vous la procurer).
2. Faire sa demande de formation. Sur la même page utiliser le moteur de recherche en entrant permis B puis le lieu (Reims par exemple). Le moteur de recherche fera apparaître aléatoirement des organismes de formation. En bas de page vous pourrez entrer le nom de l'auto-école de votre choix pour accéder à ses formations. Conseil : contactez l'auto-école avant de faire une réservation car celle-ci a besoin de vous évaluer pour vous proposer la formation adéquate à vos besoins, ce qui lui permettra de définir son prix exact (lorsque vous sélectionnez une formation sur le site, l'organisme de formation reçoit la demande et la valide, en ajustant si besoin le prix suite à votre évaluation, ou la refuse). La contre-proposition de l'organisme de formation vous est transmise et vous la validez (ou la refusez). Attention si votre montant CPF ne couvre pas la totalité du coût de votre formation, vous devrez régler la différence par CB sur le site dès la validation finale.

Notes importantes

Toutes les auto-écoles ne sont pas éligibles au financement CPF.

Ce sont les CGU (conditions générales d'utilisation) de la plateforme moncompteformation qui font office de contrat entre vous et l'organisme de formation.